

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DLH 70 50 rue de Vaugirard (6e) – Travaux de ravalement – Remplacement des menuiseries extérieures et des couvertures – Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, concernant les travaux de ravalement des façades, de remplacement des menuiseries extérieures et des couvertures des 2 bâtiments situés 50, rue de Vaugirard et rue Férou (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme concernant les travaux de ravalement des façades, de remplacement des menuiseries extérieures et des couvertures des 2 bâtiments situés 50, rue de Vaugirard et rue Férou (6e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO